



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Journée du souvenir des anciens combattants et des victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 50181

Texte de la question

M. Ladislas Poniatoski attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'inopportunité de retenir le 19 mars 1962 comme date de célébration de la fin de la guerre d'Algérie. Bien que cette date soit celle du cessez-le-feu, la guerre d'Algérie a continué jusqu'à l'été 1962. Beaucoup de Français de souche nord-africaine et d'Européens ont disparu après le cessez-le-feu du 19 mars, tout comme de nombreux jeunes du contingent. Retenir la date du 19 mars serait à la fois une falsification et une injustice pour ces Français et leur famille. Il demande au ministre de substituer à cette date la date du 11 novembre, une date consensuelle, susceptible de regrouper tous les Français souhaitant honorer les citoyens morts pour la France.

Données clés

Auteur : [M. Poniatoski Ladislas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50181

Rubrique : Cérémonies publiques et commémorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1589